GRANDEUR ET MISÈRE DE LA MAJORITÉ ABSOLUE



Les planchers branlants de la fac Paris-VII sous l'œil du parquet

LA sécurité des futurs bâtiments de la fac Paris-VII Diderot, dans le XIII[e] arrondissement, est sous surveillance judiciaire. Depuis le 7 mai, le juge Jean-Luc Bongrand, du pôle financier de Paris, instruit une plainte déposée par Philippe Blandin, architecte évincé d'un des immeubles déjà construits. Lesquels devaient normalement entrer en service à la rentrée prochaine.

En avril 2010, « Le Canard » avait évoqué les étranges particularités de ce chantier. Contrairement aux prescriptions du cahier des charges, le principal responsable du projet, Vinci, a – pour des raisons bassement financières – réduit les valeurs de résistance des planchers dans une partie des salles. Au lieu des 400 kilos de rigueur par mètre carré (la norme pour des établissements recevant du public), la charge autorisée a été réduite à 250, voire 150 kilos ! Cela dans un ensemble construit aux trois quarts au-dessus des voies du futur TGV venant de la gare d'Austerlitz. Et soumis à de sévères vibrations ferroviaires.

Quand Philippe Blandin, architecte d'un des bâtiments, a dénoncé cette réduction de la résistance des planchers, décidée dans son dos, il s'est vu privé de contrat. Mais Vinci a continué d'utiliser ses plans. D'où la plainte pour « contrefaçon et faux » déposée par son avocat, Yves Gasnier. A partir du travail « dénaturé » de son client, on fait courir, affirme ce dernier, *« un risque majeur pour la sécurité des personnes et des biens »*. Les grands mots…

Une plainte semblable, déposée en octobre, avait été classée sans suite. La perspective de l'alternance politique a-t-elle rendu la justice plus hardie ? Une constitution de partie civile a débouché, en avril, sur la nomination d'un juge. Parallèlement, le parquet ouvrait une enquête préliminaire sur de mystérieuses tentatives d'intimidation à l'encontre de Philippe Blandin.

Le financement du projet est une autre curiosité. L'aménagement de cet ensemble de 45 000 m² coûte la bagatelle de 108 millions hors taxes, avancés par les bétonneurs. Puis l'Etat leur versera 10 millions de loyer annuel durant… vingt-sept ans !

La SNCF crie gare !

Mais de nouvelles surprises attendent le juge à la lecture du dossier reçu : le nombre d'alertes lancées – en vain – par différents experts, inquiets des méthodes de Vinci. La SNCF écrivait par exemple, en juillet 2011 : *« Ne pas réaliser les renforcements en temps voulu pourrait engager la sécurité du ferroviaire, et nous nous verrions dans l'obligation de faire arrêter votre chantier. »*

Depuis, la direction de Vinci a juré qu'elle avait entrepris des travaux de consolidation, notamment sur une poutre porteuse de l'immeuble conçu par Blandin. Mais les experts en doutent fort. Pas un seul n'est en mesure d'attester la réalité d'une véritable consolidation.

Les étudiants devront s'en contenter. A leur âge, on a le goût du risque.

Jean-François Julliard